

Renouvellement des générations en agriculture

La France Agricole du 28 septembre 2022

Par Sophie Bergot et Alessandra Gambarini

Le recensement agricole de 2020 est sans appel : la moitié des agriculteurs a plus de 55 ans et est donc susceptible de quitter le métier dans les prochaines années. Alors, du repreneur familial au hors cadre, salarié ou entrepreneur, qui assurera la production et à quelles conditions ?

Les chiffres clés en 2020



496 000
chefs d'exploitation
(-18 %/2010)

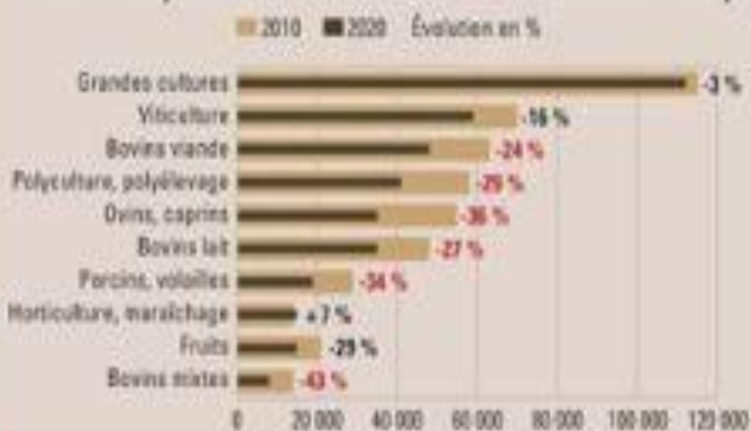
390 000
exploitations
(-20 %/2010)

26,7
millions d'hectares
de SAU (-1 %/2010)

Source : recensement agricole 2020, France métropolitaine

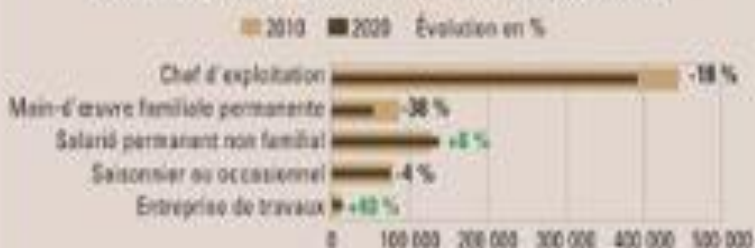
100 000 exploitations ont disparu en dix ans,
principalement en élevage

Évolution des exploitations entre 2010 et 2020 selon leur orientation économique



La main-d'œuvre familiale est remplacée
progressivement par des salariés

Volume de travail sur l'année en équivalent temps plein (ETP).



En 2020, 496 000 agriculteurs dirigeaient 390 000 exploitations agricoles en France métropolitaine. En l'espace de dix ans, la chute a été respectivement de 18 % et 20 % : 107 000 agriculteurs et 100 000 exploitations de moins. Le rythme de disparition des fermes tourne autour de 2,3 % par an, contre 3 % par an lors de la décennie précédente. Et comme la surface exploitée a peu évolué (26,7 millions d'hectares), la surface moyenne a logiquement augmenté, passant de 55 ha en 2010 à 69 ha.

En parallèle, la population agricole vieillit. L'âge moyen des agriculteurs atteint 51,4 ans en 2020 (+1,2 an par rapport à 2010), ce qui est 11 ans de plus que la moyenne des actifs français. " Aujourd'hui, un agriculteur sur cinq a plus de soixante ans. La tranche des 55-75 ans a progressé sur la dernière décennie, c'est un véritable marqueur du vieillissement", notait François Chevalier du service statistique et prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture lors de la présentation des chiffres du recensement 2020, le 18 octobre dernier.

Départs massifs

La moitié des exploitations est dirigée par un agriculteur de plus de 55 ans. " Leur proportion est plus forte dans l'Ouest francilien, la Normandie, le sud-ouest et l'arc méditerranéen ", précise François Chevalier. Les seniors représentent même un peu plus de la moitié des chefs d'exploitations en arboriculture, grandes cultures et bovins viande. Leur proportion est en revanche plus faible (40%) dans les élevages de porcs et volailles et en maraîchage.

Ainsi, dans les dix prochaines années, la moitié des agriculteurs auront atteint, voire largement dépassé l'âge de la retraite. Autrement dit, près de 200 000 fermes seront à céder. Les futurs cédants sont-ils prêts ? D'après le recensement, un tiers des plus de 60 ans n'a pas l'intention de partir dans l'immédiat. Plus inquiétant, un tiers ne sait pas ce que va devenir leur exploitation d'ici trois ans. Et rares (6 %) sont ceux qui admettent que leurs terres partiront à l'agrandissement des voisins.

Enfin 20 % envisagent la reprise par un membre de la famille, et seule une minorité (6 %) projette de céder leur ferme à un tiers. C'est un point d'attention, quand on sait que chaque année 60 % des 21 000 candidats à l'installation ne proviennent pas du milieu agricole. Y a-t-il là un frein psychologique, avec de futurs cédants qui rechignent à se projeter avec des nouveaux venus ?

Inadéquation de l'offre

" Les exploitants récemment installés s'orientent majoritairement vers de petites structures, en circuit court et en bio ", commente Félix Paquier statisticien du SSP. Ces fermes de taille modeste sont les plus accessibles financièrement pour les candidats hors cadre familial et non issus du milieu agricole. Ces derniers pourraient aussi s'insérer dans une société déjà constituée, et reprendre seulement les parts du

sortant. Mais ce n'est pas si simple : le risque de " chausser les bottes " d'un associé rebute de nombreux candidats. Les jeunes n'ont plus envie de remplacer, ils ont envie de créer, explique François Purseigle, chercheur à l'Inrae. S'ils intègrent une société, on va leur assigner un projet économique et un projet de vie qui ne leur correspondent pas ".

Christophe Perrot de l'Institut de l'élevage (Idele) fait le même constat. S'installer en lait signifie souvent intégrer un Gaec, qui plus est, familial. Pas de quoi séduire les candidats, reconnaît l'expert : " L'association en Gaec, pourtant fortement encouragée ces dernières années, rend plus difficile le renouvellement des actifs. C'est une bombe à retardement ". En élevage, le taux de remplacement des départs est de l'ordre de 45 %. Loin derrière la moyenne nationale, autour de 70 %. " La politique d'installation maintient le taux de remplacement, mais il ne progresse pas ", commente Marc Parmentier du département statistique de la Caisse centrale de la MSA.

Aujourd'hui, seuls un tiers des 13 400 nouveaux installés chaque année touchent la dotation jeune agriculteur (DJA). Un rapport de Régions de France sur les politiques régionales en faveur de l'installation, dévoilé le 6 octobre, souligne le rôle des Conseils régionaux dans l'accompagnement des porteurs de projets. En 2023, les régions géreront directement les soutiens à apporter aux futurs agriculteurs et aux cédants. Elles veulent faire de l'installation et de la transmission leur priorité, en favorisant notamment l'accès au foncier et l'accompagnement des différents profils de candidats.

30 % du travail assuré par des salariés

En 10 ans, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) occupés par l'agriculture est tombé à 660 000 (-11 %) principalement du fait de la forte diminution du nombre de chefs d'exploitation. Dans le même temps, plus de la moitié des aidants familiaux a quitté l'agriculture, soit une perte de près 40 % en ETP. Les conjoints sont moins investis, seul un tiers participe à temps complet sur l'exploitation.

Près de 60 % du travail agricole est assuré par l'exploitant, et dans une moindre mesure (8 %) par sa famille. Ce sont les salariés permanents extérieurs à la famille qui ont pris le relais (+8 % / 2010) et qui assurent 20 % du volume de travail. Avec les saisonniers (11 %), ils sont surtout présents en maraîchage, viticulture et arboriculture. Beaucoup moins dans les élevages bovins. « Contrairement à nos voisins d'Europe du Nord, où la moitié du travail est réalisée par des salariés -souvent étrangers-, l'élevage est encore chez nous une affaire de famille, où les tâches exigeantes sont automatisées", explique Christophe Perrot. En revanche, les éleveurs font davantage appel aux Cuma.

Généralisation de la délégation

Plus de la moitié (56 %) des exploitations fait appel à des prestataires de services, principalement sur les zones atlantique et Nord. Seule la moitié des petites exploitations y ont recours, contre près de 80 % des grandes. La délégation totale, en revanche reste rare, pour moins de 2 % des exploitations, et se concentre sur le grand bassin parisien et les zones viticoles. " Il y a un décalage entre ceux qui " sont " et ceux qui " font ", très présent chez les jeunes générations ", observe François Purseigle.

Le chantier reste ouvert et le temps presse. Si le "renouvellement des générations" devient un leitmotiv dans les débats agricoles, il manque encore d'actions concrètes pour le réaliser. Les espoirs reposent sur le "Pacte d'orientation et d'avenir de l'agriculture", annoncé par Emmanuel Macron, au Terres de Jim le 9 septembre dernier, qui ouvre une concertation sur la formation, la transmission, le foncier et le changement climatique. Vaste programme.

90 % du capital reste dans les mains de la famille

En 2020, 40 % des exploitations sont des sociétés, pour moitié des EARL. « Dans les EARL, le capital est très peu ouvert : la quasi-totalité est dans les mains des exploitants, explique Laurent Piet de l'Inrae. Toutes formes sociétaires confondues, le capital est détenu à 80 % par les associés exploitants, à 11 % par un associé non exploitant de la famille, 1 % par un tiers et 8 % par des personnes morales, c'est-à-dire d'autres entreprises. Très timidement encore, les capitaux extérieurs entrent dans les sociétés agricoles, et cela devrait se développer, pronostique Laurent Piet. Attendons 2030 puisque ces données sont désormais suivies dans le recensement.

FRANÇOIS PURSEIGLE ET BERTRAND HERVIEU, SOCIOLOGUES ET AUTEURS DE " UNE AGRICULTURE SANS AGRICULTEURS ", (SCIENCESPO LES PRESSES)

Il faut repenser les arrivées, et surtout les départs

" Nous vivons un tournant radical qui porte sur une banalisation des projets et des métiers de l'agriculture. Outre l'effacement de la population des chefs d'exploitation, l'entreprise agricole emprunte de plus en plus au secteur commercial, artisanal, voire industriel. Et si l'agriculture française demeure familiale pour des raisons capitalistiques, elle ne s'apparente plus à un métier qui s'exerce en couple. Le nombre d'exploitants qui recourent à des salariés et à la sous-traitance de leur activité va croissant. D'autres choisissent de tisser des alliances et travaillent autrement dans des formes sociétaires de plus en plus complexes.

Qu'ils soient enfants d'agriculteurs ou non issus du milieu, les nouveaux porteurs de projets agricoles ne se retrouvent pas dans ces formes d'organisation du travail. Par ailleurs, l'installation ne va plus de soi dans les familles agricoles. Alors que la moitié des chefs d'exploitations quittera la profession dans les prochaines années, il est urgent de mener un diagnostic des exploitations et population susceptibles de partir. Bref, de repenser les arrivées, et surtout les départs.

Une aide dépassée

On a fait du dispositif d'installation une sorte de vache sacrée. À l'origine, la dotation jeune agriculteur s'articulait avec une indemnité viagère de départ. Cela faisait système. Sur 14 000 installations par an, seules 4 800 sont aidées aujourd'hui. Ce dispositif doit être révisé. C'est difficile pour la profession et les politiques, car c'est reconnaître la difficulté à accompagner une multitude de projets d'entreprises qui ne peuvent plus relever d'un seul et même instrument.

Un certain nombre d'agriculteurs retardent leur départ à la retraite. Un grand nombre juge le statut du fermage trop contraignant ou espère une reprise par l'un de leurs petits-enfants. Ils préfèrent déléguer leurs activités et conserver certains soutiens publics. Les logiques de rente prennent parfois le pas sur la transmission.

Cette révolution est « indicible » car les organisations agricoles, les citoyens, les politiques et les agriculteurs eux-mêmes peinent à l'admettre. La famille demeure un invariant auquel on reste attaché. Il est difficile de penser le salariat, la délégation d'activité, tout comme l'investisseur extérieur dans le secteur agricole.

Mais sans une politique publique qui prend en compte les perspectives de départ, l'importance du salariat et de l'organisation sociale et juridique du travail, on ne parviendra pas à répondre au défi du renouvellement, non pas des générations, mais des actifs en agriculture."

Mise à jour : novembre 2022